

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**BACHELIER EN SOINS INFIRMIERS POUR LES TITULAIRES D'UN  
BREVET D'INFIRMIER HOSPITALIER**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

**CODE : 82 14 00 S 34 D2**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 juin 2006 ,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER<sup>1</sup> EN SOINS INFIRMIERS POUR LES TITULAIRES D'UN BREVET D'INFIRMIER<sup>2</sup> HOSPITALIER**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE LA SECTION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

La section vise à permettre l'obtention du diplôme de bachelier en soins infirmiers.

Dans cette perspective, cette section a pour objectif de développer, par une pédagogie pour adultes et adaptée au public visé, les capacités de conceptualisation, d'intégration des connaissances, et d'utilisation des acquis théoriques et pratiques de façon transversale afin d'acquérir les compétences du bachelier en soins infirmiers. Elle vise à encourager la mise en œuvre d'une dispensation des soins infirmiers de qualité dans un contexte interdisciplinaire tout en respectant les caractéristiques propres à chacune des filières professionnelles.

Cette section a pour but l'approfondissement des savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir de l'infirmier, afin qu'il puisse remplir les principales fonctions du bachelier en soins infirmiers :

- ◆ fonction de soins et relationnelle,
- ◆ fonction de gestion,
- ◆ fonction pédagogique,
- ◆ fonction de recherche.

---

<sup>1</sup> Utilisé à titre épïcène

<sup>2</sup> Idem

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déter- minantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Projet de Formation	SCPA	821401U34D2	804		60
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Sciences Infirmières - éthique et recherche	SCPA	821402U34D2	804	X	90
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Sciences Infirmières - problèmes de santé aigus et complexes	SCPA	821403U34D2	804	X	160
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Sciences Biomédicales 1	SCPA	821404U34D2	804		130
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Sciences Biomédicales 2 : chirurgie et médecine générales	SCPA	821405U34D2	804	X	130
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Sciences Biomédicales 3 : chirurgie et médecine spécialisées	SCPA	821406U34D2	804	X	114
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Sciences Humaines et Sociales	SCPA	821407U34D2	804	X	160
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Stage de médecine générale et spécialisée	SCPA	821408U34D2	804	X	120
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Stage de chirurgie générale et spécialisée	SCPA	821409U34D2	804	X	120
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Stage de pédiatrie	SCPA	821410U34D2	804	X	50
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Stage de soins intensifs et de soins d'urgence	SCPA	821411U34D2	804	X	180
Bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier : Stage de renforcement	SCPA	821412U34D2	804		150
Epreuve intégrée de la section Bachelier en soins infirmiers	SCPA	821300U34D2	804		36

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	<b>1500</b>
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1500
B) nombre de périodes professeur (2)	942

#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de « Bachelier en soins infirmiers » de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale et de type court.